

Sous son gouvernement, les municipalités ont été dépouillées du contrôle de leurs chemins, de leurs rues, de leurs franchises, et souvent du droit de gérer leurs affaires les plus intimes.

La cité de Montréal, en particulier, s'est vue tenue sous la curatelle du gouvernement, comme si elle était en état d'interdiction. et c'est lui qui a géré pour elle, et qui, souvent même, a disposé de son argent, comme de ses franchises.

Mes amis et moi, nous n'avons jamais manqué l'occasion de protester contre ces empiétements illégitimes, parce que nous sommes partisans de l'autonomie municipale, non-seulement en parole, mais aussi en action.

Le jour où nous aurons le pouvoir, nous accorderons à Montréal le droit de se gouverner elle-même, come toute autre municipalité, et après lui avoir conféré ce droit, nous saurons le respecter.

OEUVRES A ACCOMPLIR.

Que d'oeuvres il y aurait à accomplir dans le champ de la politique provinciale, pour un gouvernement disposé à travailler et sincèrement dévoué aux intérêts publics.

Nous avons d'immenses richesses naturelles qui demeurent improductives faute d'exploitation.

Il faudrait prendre le moyen de régulariser au plus tôt le cours de nos rivières, par l'emmagasinement de l'eau. C'est la province qui doit voir à cela, et non les particuliers. Elle pourrait aisément se rembourser en exigeant des propriétaires de pouvoirs exploités une annuité correspondant au montant de l'intérêt et de l'amortissement.

Il faut éviter que des particuliers ou des compagnies nous mettent sur nos rivières des barrières de péage comme nous en avons sur terre.

Plusieurs de nos lois ont besoin d'être modifiées et modernisées.

Il faudrait pourvoir à une inspection sérieuse et efficace des compagnies et sociétés à qui le peuple confie ses épargnes, et faire des lois pour punir la fraude et la prévenir.

Je n'en finirais pas si j'énumérais toutes les sages mesures dont le besoin se fait sentir.

L'OPPOSITION.

La province va avoir à choisir, le 15 mai prochain, entre le gouvernement et l'opposition, pour l'administration de ses affaires, durant le prochain parlement.